



Rapport de gestion du Conseil d'administration **sur les opérations de l'exercice 2021**

(basé sur les comptes schéma B)

Préambule

2022, l'année de tous les dangers ?

Guerre en Ukraine, inflation, taux d'intérêts, pandémie ... il existe beaucoup de raisons de voir la trajectoire économique prendre une direction autre que celle attendue.

Nous sortons d'une période Covid-19 2020-2021 où tous les robinets étaient ouverts :

- Les Etats se sont (sur)endettés pour protéger les acteurs économiques (entreprises et particuliers). Cela a tellement bien marché que le coût du risque pour les banques n'a jamais été aussi faible.
- Les Banques centrales ont offert des conditions de taux (négatifs) donnant des rendements obligataires nuls et des taux de crédits quasi-nuls. Merci pour les emprunteurs, par contre les déposants souffrent et les taux ne rémunèrent pas toujours les risques encourus.
- L'inflation est tombée au plus bas vu la faible activité économique mais tout cela est fini et 2022 devrait voir une normalisation des choses. Le chemin pour y arriver risque bien d'être cahoteux !

Revenons à l'inflation : elle atteint des sommets non-observés depuis le début des années quatre-vingt au-delà des 6% ! Elle est principalement due à un choc du côté de l'offre ; la demande a repris mais l'offre n'a pas suivi car les entreprises avaient réduit leur capacité de production. On peut espérer que cela devrait s'estomper dans les mois/années à venir et l'inflation finir par retomber aux environs de 2%, cible de la Banque centrale. Entretemps, la Russie a envahi l'Ukraine avec tout ce que cela veut dire en termes de flux migratoire, souffrances des populations et destructions massives. Des sanctions économiques ont suivi et cela constitue un cocktail parfait d'ingrédients créant des pénuries en matières premières allant du blé aux métaux rares.

Ensuite la pandémie Covid qui a continué via son variant Omicron, beaucoup plus contagieux mais moins dangereux, grâce aussi au haut niveau de vaccination dans notre pays.

Comme aimait le dire Angela Merkel : fin de cet hiver, nous serons soit vaccinés, soit guéris, soit morts. Les Etats vont donc progressivement arrêter leurs programmes d'aides et l'activité économique se normaliser : cela veut dire une normalisation du coût du risque pour les banques.

Enfin les Banques centrales : les taux nominaux devraient revenir en terrain positif mais ne nous leurrons pas, ce n'est pas demain que les taux d'intérêts réels redeviendront positifs. Les



programmes mis en place par la BCE ont commencé bien avant la pandémie et en sortir n'est pas une mince affaire vu les dégâts collatéraux pour les intervenants surendettés. On parle même parfois d'une « japonification » de l'Europe.

Dans cet environnement « spécial », la Banque CPH a maintenu le cap et a fini l'année plus solide que jamais. D'un point de vue opérationnel, nous avons maintenu notre réseau d'agences « physiques » tout en continuant à faire évoluer nos applications électroniques. Notre activité clientèle a crû de 4,8%, notre pied de bilan atteint 3.132 MEUR et nos fonds propres 388 MEUR. Notre bénéfice est stable à 6,7 MEUR et un dividende de 4% sera proposé à l'AGO du mardi 26 avril 2022.

Résultats commerciaux

L'année 2021 a vu nos encours totaux débits/crédits clientèle croître de 4,8 % à 4.761 MEUR, une augmentation en ligne avec notre objectif de croissance organique de 5 %. La croissance de 217 MEUR d'encours clientèles est très similaire à celle de 2020 : elle est tout à fait déséquilibrée et se fait pour seulement 34 % grâce à l'activité crédits (+73 MEUR) mais de 66 % (+144 MEUR) par les dépôts, ce qui fait baisser notre loan/deposit à 73 %. Cela n'a pas de sens économique à l'heure où les dépôts ont un rendement marginal négatif et des actions correctrices ont été prises.

Les dettes clientèles ont augmenté de 5,7 % à 2.704 MEUR (gain de 147 MEUR).

Les dettes représentées par un titre (Bons de caisse CPH) atteignent 10,5 MEUR, diminution de 1,7 MEUR, toujours à attribuer à la faiblesse des taux longs qui ont encore chuté !

Le métier crédits à la consommation s'est légèrement repris : la production atteint 93,1 MEUR (+7,8 MEUR / 8 %).

L'année 2021 reste une petite année pour le métier octroi de crédits : les refinancements et remboursements anticipés atteignent encore des niveaux au-delà de 50 % de la production.

La production de CPH-Logement a atteint 298,5 MEUR pour 287,4 MEUR en 2020, 300,6 MEUR en 2019, 308,6 MEUR en 2018 mais 433,1 MEUR en 2015. Cela donne une certaine perspective des niveaux de production de ces dernières années. Nous avons deux problèmes : notre niveau de refinancement et notre baisse de part de marché, pourtant très faible !

La production de CPH-Invest est en hausse à 70,7 MEUR, pour 60,6 MEUR en 2020, 58,45 MEUR en 2019, mais 89,6 MEUR en 2016. L'effet de la création de la cellule Invest fin 2015 afin de soutenir notre réseau dans ce segment d'activité crédit où nous souhaitons augmenter nos encours ne marche pas face à la compétition sur ce marché et sera reconsidérée en 2022.

En production nette, déduction faite des (trop) importants remboursements anticipés et refinancements internes, nous atteignons en 2021 une production Logement de 147 MEUR contre 146 MEUR en 2020, 162,2 MEUR en 2019, 194,2 MEUR en 2018 et 269,4 MEUR en



2017, et une production Invest de 59,20 MEUR contre 48,3 MEUR en 2020, 40,5 MEUR en 2019, 54,8 MEUR en 2018, 69,6 MEUR en 2017 et 82,1 MEUR en 2016.

En production nette, ces chiffres sont stabilisés mais à un niveau trop bas.

Nos encours Logement croissent légèrement à 1.567 MEUR (+48 MEUR/ 3.2 %) ainsi que nos encours Invest à 245,0 MEUR (+19,1 MEUR).

A noter que depuis 2005, les indemnités de réemploi perçues sont étalées sur la période moyenne résiduelle du type de crédit et que fin 2021, nous avons un stock reporté de 2,2 MEUR (-0.7 MEUR).

Hors réassurance, le loss ratio de notre activité crédit clientèle reste très bon à 0,01 % (0,177 MEUR de réductions de valeur pour des encours hors assurance-crédit de 1.901,3 MEUR) à comparer avec 0,11% en 2020, 0,02 % en 2019, 0,09 % en 2018, 0,06 % en 2017, 0,05 % en 2016 et 0,07 % en 2015.

Nous maintenons donc un faible « loss ratio » mais nous nous attendons toujours à une remontée de celui-ci vers la zone 0,20 – 0,30 % surtout avec l'effet post Covid-19 potentiel.

Résultats financiers

Notre pied de bilan de 3.132 MEUR a progressé de 190 MEUR (+6,5 %).

La Banque n'a plus de dettes interbancaires dans le cadre de sa gestion de trésorerie : nous sommes en surplus net de trésorerie avec 130 MEUR de dépôts à la BCE.

Nos produits d'intérêts baissent à 54,3 MEUR (-2,3 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts sont stables à 9,2 MEUR (+0,1 MEUR) dont 3,3 MEUR (+0,2 MEUR) pour la taxe bancaire de 0.13% et 1,7 MEUR pour les swaps de couverture de taux.

La marge d'intermédiation baisse à 45,1 MEUR contre 47,5 MEUR en 2020, 49,8 MEUR en 2019, 52,0 MEUR en 2018 ; le record historique de 58,3 MEUR fut bien atteint en 2016.

Les taux de nos carnets de dépôts sont au minimum de 0,01 % + 0,10 %, taux imposé par le gouvernement.

Les revenus de titres à revenu variable, en hausse à 7,7 MEUR (+1,7 MEUR), proviennent principalement de dividendes récurrents perçus de nos investissements en SIR (6,9 MEUR + 0,9 MEUR) et de notre filiale CPH-Life (0,8 MEUR).

Les commissions perçues sont en légère baisse à 4,0 MEUR.

Les commissions versées sont en hausse à 3,9 MEUR suite à la hausse de nos frais Banksys (+0,3 MEUR).



Notre produit bancaire brut atteint 52,9 MEUR contre 54,0 MEUR en 2020, 55,9 MEUR en 2019, 57,8 MEUR en 2018, 58,1 MEUR en 2017, 63,8 MEUR en 2016 (*record historique*) mais 33,7 MEUR en 2008.

Le solde provenant d'opérations financières s'élève à un profit de 4,2 MEUR contre une perte de 5,9 MEUR en 2020.

Deux postes ci-dessous expliquent ce profit qui ne correspond en rien à du trading :

- La réévaluation de nos IRS de macrocouverture reclassifiés en Mtm a un impact positif de 3,4 MEUR vu la hausse des taux longs en fin d'année !
- La réévaluation de notre portefeuille obligataire en devises génère un gain de 0,7 MEUR.

La politique d'utilisation d'instruments financiers a été modifiée en 2015 suite à la loi bancaire : nous n'avons plus aucune activité de trading pour compte propre, seuls sont en portefeuille trading 42 MEUR d'IRS de couverture reclassifiés suite au changement de règles du régulateur.

Nous continuons à gérer un mismatch ALM global pour la Banque de maximum 3 décidé fin des années nonante et confirmé par notre Comité des risques en 2016 avec un CPR de 5 % bien en deçà de celui observé. Pour l'année 2021, il fut de minimum 1,79, de maximum 1,94 et de 1,83 au 31 décembre 2021 pour 1,98 fin 2020.

Dans le cadre du réemploi de ses dépôts, et donc en tant qu'investisseur final « buy and hold », la Banque détient fin 2021 un portefeuille d'investissement de 655 MEUR (+66 MEUR) mais très granulaire et diversifié dont les notionnels sont : obligations d'Etats (229 MEUR, + 8 MEUR), autres émetteurs 426 MEUR dont 184 MEUR de commercial papers (+72 MEUR).

Hors immobilisations financières (117.6 Meur + 30 Meur), la banque détient pour compte propre un portefeuille d'actions/fonds (147 Meur + 53 Meur) principalement composé de SIR (101 Meur + 41 Meur).

Notre produit net bancaire atteint donc 57,1 MEUR (+18,7%) contre 48,1 MEUR en 2020, 52,2 MEUR en 2019, 56,3 MEUR en 2018, 59,1 MEUR en 2017, 60,1 MEUR en 2016 mais 32,54 MEUR fin 2008.

26 MEUR ont été dotés au Fonds pour Risques Bancaires Généraux ; il s'agit principalement du profit exceptionnel réalisé sur la vente d'actions WDP en immobilisations financières afin de respecter nos limites internes de concentration du risque.

Le rendement fin 2021 de notre portefeuille obligataire à taux fixe baisse à 2,18 % (-0,15%) pour 424 MEUR (-1 MEUR) contre 2,43% pour 425 MEUR fin 2020. Le rendement de notre portefeuille à taux flottant est en légère hausse à 1,65 % (+0.29%) pour 33 MEUR.



Nos fonds propres au sens large augmentent de 42 MEUR pour un total de 388,0 MEUR, après une croissance de 57,7 MEUR en 2020, 12,6 MEUR en 2019, 8 MEUR en 2018, 18,1 MEUR en 2017, 14,3 MEUR en 2016.

Le montant total des parts B en circulation est toujours en baisse à 55,4 MEUR (-1,1 MEUR).

Nos frais généraux augmentent de 4,3 % à 28,1 MEUR, après une hausse de 1,1 % à 27,0 MEUR en 2020 : hausse de 4,90 % (0,8 MEUR) des rémunérations à 17,8 MEUR et de 3,3 % (0,3 MEUR) pour les autres frais administratifs à 10,3 MEUR dont 2,3 MEUR de taxes bancaires (+0,4 MEUR). Au total, nous payons donc $3.3+2.3 = 5.6$ MEUR de taxes bancaires alors que nous n'avons jamais coûté un Euro à notre pays !

Les activités de la filiale assurances-vie CPH Life connaissent une croissance organique en ligne avec le business plan : résultat net de 1,6 MEUR (-0,7 MEUR) pour 2021 suite à une hausse de la sinistralité et un impact tax shelter. Le dividende perçu en 2021 est de 0,8 MEUR mais il sera de 1,85 MEUR en 2022 vu le rattrapage du dividende non versé en 2020.

Comme les chiffres le prouvent, sur une longue période, la croissance des frais généraux est un sujet permanent de préoccupation de la direction et la campagne de contrôle de ces coûts fait clairement partie des objectifs chaque année : le coût des rémunérations croît avec les anticipations de l'activité pondéré des gains de productivité, l'inflation et les augmentations barémiques tandis que les autres frais administratifs sont gelés en termes réels donc ne croissent qu'avec l'inflation à périmètre constant. Nous sommes persuadés que la pérennité du modèle CPH passe par une structure de coûts parmi la plus compétitive du marché, surtout vu la conjoncture future digitalisée.

Notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 49,9 % contre 56,7 % en 2020, toujours en-dessous de l'objectif à long terme de 60 %. Cela s'explique par le contrôle de nos frais généraux et la marge relativement importante. Sans l'impact très favorable des réévaluations financières, il serait stable à 53,9 %.

Nos amortissements sont stables à 2,9 MEUR.

Nous avons globalement investi 2,1 MEUR en 2021 dont 0,6 MEUR dans la rénovation/acquisition de nos bâtiments et 1,3 MEUR dans notre informatique. Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques.

Nous avons respectivement 25,3 MEUR (vente WDP) et 4,7 MEUR (LTI) en produits et charges exceptionnelles.

Dans le cadre de la gestion pour compte propre de notre portefeuille SIR, le Comité des risques a souhaité limiter notre concentration des risques par position. Ainsi, nous avons réalisé des ventes au sein de nos immobilisations financières qui in fine ont généré une plus-value exceptionnelle de 25,1 MEUR. Pour mémoire, la Banque détient un portefeuille d'actions de



rendements afin de percevoir des dividendes et ainsi diminuer sa dépendance à la marge d'intérêts.

Quant à la charge exceptionnelle, elle est pour 4,7 MEUR due au provisionnement du long terme incentive, programme de participation aux bénéficiaires payé au personnel et qui a déclenché en 2021. Il sera payé après l'AGO d'avril 2022 si les comptes sont approuvés.

La charge fiscale totale est de 11,6 MEUR (+7,2 MEUR).

Le bénéfice net est en hausse à 8,8 MEUR avant tax shelter net de <2,0> MEUR soit in fine 6,8 MEUR.

Le dividende brut proposé à l'Assemblée sera de 4 % soit 2,3 MEUR.

Nous continuons à avoir des marges très confortables sur l'ensemble de nos ratios bancaires dont celui de solvabilité (méthode standard) à 22,31 % (contre 22,36 %) et de liquidité. Notre leverage ratio est de 11,61 % (contre 11,08 %) soit bien au-dessus du minimum de 3 %. La Banque présente donc des ratios très solides.

En ce qui concerne le risque de prix, il est toujours très limité vu l'activité bancaire de base et le cas échéant, il est géré par le pricing de la détérioration du risque crédit des actifs de la Banque.

Evènements postérieurs à l'exercice

Il n'y a pas d'évènement majeur qui doive être mentionné.

Une épidémie de Covid-19 sévit depuis début 2020 à travers le monde avec des mesures de confinement significatives à divers échelons. Des mesures proportionnées ont été prises au niveau du CPH et une cellule de crise a été créée. A ce stade, cette épidémie n'a pas de conséquences directes sur la situation financière au 31 décembre 2021 telle qu'arrêtée par le Conseil d'administration. Elle a tendance à être maîtrisée.

Influence sur le développement de la société

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Activités en matière de recherche et développement

Néant.



Existence de succursales

Néant

Honoraires du Commissaire

Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés

Conformément à l'article 3:65 § 2 du Code des sociétés et des associations, le montant des honoraires du Commissaire établi par l'Assemblée générale des coopérateurs du 23 avril 2019 s'établit à 94.181 EUR hors frais et TVA par an pour CPH Banque SC agréée et 18.547 EUR hors frais et TVA par an pour la filiale CPH Life SA.

Prestations exceptionnelles

Il y a eu une seule prestation exceptionnelle ou mission particulière au sens de l'article 3:65 § 3 du Code des sociétés et des associations (rapport sur le test de liquidité dans le cadre de l'attribution d'un dividende).

Honoraires :

- Autres missions d'attestation : 3.000 EUR HTVA (test de liquidité)
- Mission de conseils fiscaux : néant
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale : néant

Organisation et gouvernance d'entreprise

La Banque CPH a toujours attaché une importance primordiale à l'intégrité et à l'éthique d'entreprise, qui conduit à la création de valeur à long terme. Le mémorandum de gouvernance de la Banque CPH se conforme aux dispositions de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ainsi qu'aux attentes prudentielles des autorités de contrôle. Ce mémorandum a été approuvé pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 16 mars 2022.

La Direction de l'activité de la Banque relève exclusivement du Comité de direction qui met en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration. Il agit sous le contrôle de ce dernier. A ce Comité de direction sont délégués l'ensemble des pouvoirs de gestion du Conseil d'administration à l'exclusion de la détermination de la politique générale et des actes réservés au Conseil d'administration par la loi bancaire du 25 avril 2014 et par le Code des sociétés. De manière générale, le Comité de direction possède dans ses attributions la gestion des activités bancaires dans le cadre de la politique générale et de la stratégie définies par le Conseil d'administration, le pouvoir exclusif de décision et de représentation de la Banque dans les relations avec le personnel, la clientèle, l'environnement économique et social et les autorités, les établissements de crédit, ainsi que les pouvoirs de décision quant à la représentation de la Banque auprès de ses filiales et auprès des sociétés dans le capital desquelles elle est intéressée.



Le Conseil d'administration se réunit trimestriellement pour examiner les comptes, décide des valeurs et de la stratégie de la Banque, du niveau de risque qu'elle accepte de prendre (« risk appetite ») et de ses politiques clés. Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de la Banque.

A cette fin, le Conseil définit et supervise notamment :

- La stratégie et les objectifs de la Banque ;
- La politique en matière de risques, y compris le niveau de tolérance aux risques au sens de l'article 57 de la loi bancaire du 25 avril 2014 ;
- L'organisation de la Banque pour la fourniture de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement ainsi que les compétences, les connaissances et l'expertise requises du personnel ;
- La politique d'intégrité.

Le Conseil d'administration évalue en particulier le bon fonctionnement des trois fonctions de contrôle indépendantes : la fonction de conformité (compliance), la fonction de gestion des risques et la fonction d'audit interne. Le Conseil d'administration est en majorité constitué d'administrateurs non exécutifs.

Le Conseil d'administration a également créé en son sein divers comités qui l'appuient dans l'exercice de ses missions de contrôle et de surveillance. Ces Comités sont soit constitués dans le respect des dispositions de la loi bancaire du 25 avril 2014, soit constitués sur base volontaire. Ils ne se substituent pas au Conseil d'administration plénier mais ont pour vocation de l'aider dans ses missions de contrôle et de surveillance des activités considérées comme « business critical ». Les membres de ces Comités disposent d'une expertise collective dans les domaines d'activité de la Banque qui relèvent de leur compétence.

Ces Comités, dont les règlements d'ordre intérieur sont approuvés par le Conseil d'administration, sont les suivants :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des risques ;
- le Comité de nomination et de rémunération.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement des fonctions indépendantes et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres de ce Comité sont indépendants au sens de l'article 3 83 ° de la loi bancaire. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.



Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en oeuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité de nomination et de rémunération est chargé de préparer les décisions concernant les rémunérations, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques et sur lesquelles le Conseil d'administration est appelé à se prononcer. Lors de la préparation de ces décisions, le Comité de nomination et de rémunération tient compte des intérêts à long terme des coopérateurs, des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt public. Le Comité de nomination et de rémunération identifie et recommande, pour approbation par l'Assemblée générale des coopérateurs, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du Conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein de l'organe légal d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.

Dans le cadre de l'annexe II de la loi bancaire du 25 avril 2014, la politique de rémunération a été formalisée dans une note de politique disponible sur le site vitrine de la Banque. La politique actuellement en place répond aux grandes lignes directrices de la loi bancaire du 25 avril 2014 et de la directive CRD IV dans une logique « comply or explain » vu la taille et la structure simple de notre Banque. La politique de rémunération respecte également, dans une logique « comply or explain » et tenant compte du principe de proportionnalité, la circulaire BNB_2016_44 du 10 novembre 2016 qui transpose dans le cadre prudentiel belge les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 27 juin 2016 sur les politiques de rémunération saines (EBA/GL/2015/22). Sa dernière mise à jour date du 16 mars 2022.

Rapport spécial en tant que société coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole et de ses arrêtés d'exécution

Conformément à l'article 1^{er} § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives modifié une dernière fois par Arrêté royal du 4 mai 2016, nous confirmons que les conditions d'agrément, en particulier celles visées au § 1^{er} 6^o et 8^o du même article sont rencontrées. Pour plus de détail, nous renvoyons au rapport détaillé annexé au présent rapport de gestion.

Nos statuts et notre fonctionnement sont en tous points conformes aux principes coopératifs visés à l'article 5 de la loi du 20 juillet 1955 portant institution du Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole. Ces statuts seront mis en conformité avec le Code des sociétés et des associations lors de l'Assemblée d'avril 2022.



Emissions d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent

Le rapport prévu à l'article 6:108 du Code des sociétés et des associations – émissions d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent- est repris en annexe au présent rapport de gestion.

Informations complémentaires

- Les règles d'évaluation n'ont pas fait l'objet de modification en 2021.
- Conformément à l'article 62 de la loi bancaire du 25 avril 2014 et au règlement interne relatif aux fonctions extérieures des dirigeants du CPH arrêté dans le respect de cet article, il est communiqué ci-après les fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs de la Banque (situation au 31/12/2021) :

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
BELLE Jean-Sébastien Administrateur	INVEST MONS-BORINAGE- CENTRE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	HOLDING FINANCIERE DU PONANT (HFDP) S.A.	Mons	Holding – Participations financières	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	IMBC 2020 S.A.	Mons	Financement des PME	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	IMBC CAPITAL RISQUE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	IMBC IMMO LEASE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur
	IMBC SPINNOVA S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur
	HERSTAL S.A.	Herstal	Conception, fabrication et commercialisation d'armes légères	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	FN HERSTAL S.A.	Herstal	Conception, fabrication et commercialisation d'armes légères	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	BROWNING S.A.	Herstal	Conception, fabrication et commercialisation d'armes légères	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	SOFINEX S.A.	Liège	Financement à l'exportation	Administrateur et Président du Conseil d'administration

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
CLOQUET Jean- Jacques Administrateur	THOMAS PIRON HOLDING S.A.	Our-Paliseul	Immobilier	Administrateur
	WEPS SCA.	Gosselies	Immobilier	Administrateur
DECLERCQ Alain Président du Comité de direction	S.A. SOCARIS (Société de capital à risque – Objectif n° 1 – du Hainaut Occidental)	Ath	Capital à risque	Administrateur
	S.A. WAPINVEST (Société de développement et de participation de la Wallonie Picarde)	Tournai	Investissements	Administrateur
	S.A. HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	Ath	Investissements	Administrateur
	WALLONIE-PICARDE – CAPITAL A RISQUE – WAPICARIS S.A.	Ath	Investissements	Administrateur
	WAPI 2020 S.A.	Ath	Investissements	Administrateur
	INTEGRAGEN S.A.	Evry (France)	Etude, recherche et développement de produits diagnostics/bio technologie	Administrateur
	ONCODNA S.A.	Gosselies	Biologie moléculaire	Administrateur
DE LATHOUWER Muriel Administrateur	CFE S.A.	Auderghem	Construction	Administrateur
	SHURGARD SELF STORAGE S.A.	Munsbach (Luxembourg)	Location de box de stockage sécurisés	Administrateur
	OLYMPIA GROUP S.A.	Kifissia (Grèce)	Société de portefeuille	Directrice indépendante non exécutive
	ETEX S.A.	Zaventem	Matériaux de construction	Administrateur

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
GILLET Roland Administrateur Président du Conseil d'administration	CAPITAL AT WORK FOYER GROUP S.A.	Leudelage	Gestion de fortune	Administrateur
KLEIN Yves Membre du Comité de direction	IDEAL DEMENAGEMENTS S.A.	Charleroi	Activités de services – déménagements	Administrateur délégué
LIEBIN Bernard Administrateur	BRASSERIE ST-FEULLIEN S.A.	Le Roeulx	Brasserie artisanale	Administrateur
	LES CONSEILS DU LAC	Beaumont	Consultance	Administrateur
MARTIN Jean-Luc Administrateur	SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU S.A.	Verviers	Assainissement des eaux usées	Président du Comité de direction
	AQUAWAL S.A.	Namur	Association des opérateurs du cycle de l'eau	Administrateur (pour compte de la SPGE)
	BIOPTIS S.A.	Vielsalm	Biotechnologies	Administrateur
	REVATIS S.A.	Liège	Biotechnologies	Administrateur
	SOLIDARIS	Liège	Mutuelle	Administrateur
	BRASSERIE DES PLAINES- MEUSE	Donceel	Brasserie	Administrateur

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
RION Pierre Vice-Président du Conseil d'administration	YAMABIKE EUROPE S.A.	Wavre	Fabrication de tondeuses robotisées	Président du Conseil d'administration et administrateur
	GELIGAR S.A.	Liège	Société de participation	Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration
	PROGECOO SPRL	Gembloux	Promotion immobilière	Gérant
	SRIW S.A.	Liège	Société de participation	Administrateur – Vice-président du Conseil d'administration
	AGENCE DU NUMERIQUE SA Public	Namur	Action numérique gouvernementale wallonne	Administrateur
	LN24	Evere	Chaîne de télévision	Administrateur
PETIT François	RELIOR SPRL	Tournai	Reliure	Gérant statutaire
PIRE Philippe, Administrateur	HEALTHYNSECT S.A.	Liège	Développement et vente de produits alimentaires	Administrateur

Alain DECLERCQ
Président du Comité de direction

Roland GILLET
Président du Conseil d'administration